

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2016

Etaient présents :

C. BALERIN, J.C. ROUQUAYROL, M. AUGE, Y. CHEVRIER, K. MASSON, D. SERGEANT, A. DESASY, M. TOMAS ARIBAUD Éric. Sandra BELUEL Annie DESASY et Daniel MARC,
Excusés : TOMAS Marie-Thérèse, procuration à Mme DESASY Annie

Il est 18 heures 30 Monsieur le Maire ouvre la séance.

1°) création d'un poste d'agent administratif, fonction secrétariat de mairie :

Monsieur le Maire informe que Me GIMENO Evelyne prendra sa retraite le 30 juin 2016, afin d'assurer la suite dans la fonction, monsieur le Maire propose d'engager un nouvel agent à compter du 1^{er} mars 2017 sur 25 heures hebdomadaire,.

Voté à l'unanimité.

2°) Eclairages de Noël :

Le conseil municipal décide de remettre en place les mêmes illuminations que l'an dernier, soit entrée des trois villages et place de la mairie.

Voté à l'unanimité.

3°) Projet école –mairie :

Monsieur le maire présente trois propositions :

- Solution 1 = nouvelle construction d'une mairie et d'une école.
- Solution 2 = construction école plus mairie déplacée dans l'ancienne salle polyvalente
- Solution 3 = construction d'une école et déplacement de la mairie dans l'école actuelle après mise aux normes.
-

Monsieur SERGEANT précise que la solution 2 pose des problèmes de surface allouée à la future mairie. La salle polyvalente semble trop juste pour assurer un bon accueil et un travail satisfaisant.

Monsieur le Maire présente le plan du projet n° 1 à affiner et à discuter.

Monsieur CHEVRIER souligne l'écart de budget entre la solution n° 2 et la solution n° 1
La solution 3 présente la difficulté de l'accessibilité par une pente qui est toutefois réalisable.
Le bâtiment actuel de la mairie devrait être réaménagé pour en assurer l'entretien.

Monsieur Éric ARIBAUD souligne que la vente du bâtiment n'est pas souhaitable.
Supprimer la salle polyvalente serait dommageable, la solution 2 n'est pas la plus adaptée.

Madame BELUEL souligne l'intérêt de conserver une petite salle.

Madame MASSON précise que la solution n°1 est plus souhaitable car le bâtiment serait neuf, et l'ancien bâtiment serait à rénover en vue de la location et non pour le vendre.

Monsieur CHEVRIER souligne que les taux de subvention affichés ne sont pas sûrs, et que le raisonnement doit se faire sur le budget global.

La solution 3 pose des problèmes d'aménagement du premier étage de l'ancienne mairie.

Plusieurs conseillers indiquent qu'il serait intéressant de prévoir un projet d'aménagement, en parallèle, de l'ancienne mairie.

La solution n° 2 est abandonnée.

Solution n° 1 : 7 voix pour + 1 procuration

Solution n° 3 : 3 voix pour

La solution n° 1 est adoptée, estimation du projet 637 000 €uros HT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre auprès des architectes, contacter les organismes de prêts, demander les subventions auprès de organismes habilités, signer tous les documents nécessaires à la mise en place du projet.

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 19 heures 45.

Ont signé au registre les membres présents :

BALERIN Christian	
ROUQUAYROL Jean-Claude	
MASSON Karine	
ARIBAUD Éric	
TOMAS Marie-Thérèse	
AUGE Michel	
CHEVRIER Yannick	
MARC Daniel	
DESASY Annie	
BELUEL Sandra	
SERGEANT Dominique	

